

EXCLUSIF - Allianz a résilié tout son réseau d'experts !

lundi, 28 avril 2014

Les 283 experts du réseau d'Allianz ont reçu leurs lettres de résiliation fin mars avec préavis de 9 mois. Au terme de l'appel d'offres annoncé concomitamment, il n'en resterait à terme que 250...



Aussi rafraîchissante et séduisante que soit Inès de la Fressange, la nouvelle égérie d'Allianz a peu de chance de rendre le sourire aux experts du réseau de l'assureur...



Pour télécharger le courrier, cliquez sur l'image

Voilà encore une de ces résiliation massives auxquelles les experts sont tristement habitués (voir «[Aréas résilie son réseau d'expert pour le revoir à la baisse](#)»). Cette fois, c'est Allianz qui a déclenché le tir. L'ensemble des 283 cabinets de son réseau ont reçu leur lettre de résiliation à la date anniversaire du 31 mars.

33 cabinets sacrifiés ?

L'ambiance est évidemment tendue chez les experts concernés qui savent que les assureurs ne déclenchent guère ce type de procédure sans arrière-pensée financière (voir «[Les drôles de vœux de Generali à "ses" experts...](#)» et «[Honoraires des experts : quand l'ANEA fait de la résistance](#)»).

Les dits cabinets pressentent en fait que, comme d'habitude, le jeu des chaises musicales qui vient de démarrer se terminera sur une fausse note. Lorsque la fin du préavis sonnera, tous ne retrouveront pas nécessairement une situation assise à la table d'Allianz. Car la rumeur est tenace : sur les presque 300 résiliés, seuls 250 resteraient dans les petits papiers de l'assureur. Plus précisément, 12% des experts pourraient donc être exclus, soit 33 cabinets...

Un bien long préavis

Allianz n'a évidemment rien dit de tel, se contentant de faire savoir que, parallèlement, un appel d'offres doit être lancé «*au second semestre 2014*». Mais ce dernier n'est peut-être tout bonnement pas encore formalisé, subodorent les mauvaises langues qui fondent leur impression sur une incongruité : l'assureur a octroyé un inhabituel préavis de 9 mois aux intéressés quand il n'est tenu qu'aux 3 mois contractuellement définis (mais de 12 mois selon la jurisprudence habituelle...).

Du coup, les experts s'interrogent : l'appel d'offres est-il en retard ou ne sert-il qu'à habiller une simple volonté de contraction du réseau aux contours d'ores et déjà décidés ?